

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2016-11-04 du 16 novembre 2016 portant composition de la commission évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : AFSX1631068X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2016 portant nomination au comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le règlement intérieur du comité national du FIPHFP ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. La commission évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est composée des membres suivants :

Pour les représentants des personnels

M. Bruno BESANCON.
M. Jean-Philippe BOYE.
Mme Dominique CAPITAINE.
Mme Agnès DUGUET.
Mme Jeanne-Claudia FRADI.
Mme Asma GARA-FELIU.
M. André GUENEC.
Mme Rozenn JARNOUEN.
M. Bruno KOUBI.
Mme Christine LAPLACE.
M. Yvonnick LAVOLEE.
M. Bruno PICARD.
Mme Annick PRADERES.
M. Christophe ROTH.
Mme Muriel SCAPPINI.

Pour les associations ou organismes regroupant des personnes handicapées

M. Michel DOUCIN.
M. Florian GUZDEK.
M. Cheick Mamady KABA.

Pour les employeurs de la fonction publique

M. Grégoire JOURDAN.
Mme Isabelle MERIGNANT.
M. Xavier PINEAU.

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la diffusion et de la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2016-11-04 du 16 novembre 2016 portant composition de la commission évaluation du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Nombre de présents, votant au moment de la délibération : 18.

Délibération adoptée par :

Nombre de voix « Pour » : 20 (dont 2 pouvoirs).

Nombre de voix « Contre » : 0.

Abstention : 0.

Fait le 16 novembre 2016.

Le président,
D. PERRIOT

Le directeur,
M. DESJARDINS